



¹Les Agentes administratives du PQDNS peuvent communiquer avec les établissements de naissance et les parents au besoin.² L'infirmière du PQDNS communiquera avec les parents et le centre de référence pour les cas anormaux.³Une lettre de suivi est envoyée aux parents si un 2^e prélèvement avait été demandé après un 1^{er} prélèvement indéterminé.